

30 ans
www.iqdho.com

Producteurs, il y a des subventions à votre portée

Benoît Champagne, DTA
Conseiller en serre

Nicolas Authier, agronome
Conseiller en serre et pépinière
Coordonnateur de l'agroenvironnement

Vendredi 20 novembre



L'IQDHO en bref

- Centre d'expertise qui offre des services spécialisés en conseil, en développement des compétences, en gestion et diffusion des connaissances et en recherche et développement → Horticulture ornementale
- Service principal est l'accompagnement agronomique d'entreprises ainsi que le développement du secteur par l'innovation



Service technique

<http://www.agriconseils.qc.ca/>

- Remboursement de l'accompagnement pour des services techniques
- 50 % (75 % pour certaines régions, 85 % bio, transfert, relève)
- Nécessite un NIM



Service d'accompagnement en agroenvironnement

Il faut un PAA.

<http://www.agriconseils.qc.ca/>

- **75 à 85 % de subvention en accompagnement (max 2 500\$/an)**
 - Gestion des matières fertilisantes 75 %
 - Santé et conservation des sols 85 %
 - Gestion de l'eau 75 %
 - Phytoprotection 85 %
 - Faune, flore et habitats 75 %
- **Évaluations détaillées et ciblées (ÉDC) 75 à 85 %**
 - l'évaluation de l'état des sols
 - la gestion intégrée des ennemis des cultures et des pesticides
 - la gestion des résidus végétaux
 - la gestion des eaux usées
- **Rencontre multidisciplinaire** pour autre enveloppes 85 %, jusqu'à 5 000\$.

Prime-Vert 2018-2023

Voici le lien du programme complet volet 1:

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine

2018-2023

Axes

- Réduction de l'utilisation des pesticides et des risques qu'ils comportent pour la santé et l'environnement
- Santé et conservation des sols
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau
- Conservation de la biodiversité





Interventions
Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

Prime-Vert, volet 1

Montant maximal par entreprise agricole pour la durée du programme

→ ❖	Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité	40 000 \$
→ ❖	Pratiques et ouvrages de conservation des sols	40 000 \$
→ ❖	Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides	60 000 \$
→ ❖	Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles	20 000 \$
→ ❖	Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation	20 000 \$
❖	Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève	85 000 \$
→ ❖	Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées	125 000 \$
❖	Aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	125 000 \$
❖	Pratiques, équipements ou infrastructures en lien avec des situations préjudiciables à l'environnement reconnues par le Ministère	75 000 \$

Critères et financement

- Projets admissibles justifiés par un PAA (montant minimum de 500\$)
- Financement des interventions jusqu'à 70 %
 - Bonification à 90 %
 - si l'intervention est liée à un **projet d'approche de mobilisation collective** reconnu par le MAPAQ
 - Voir critères spécifiques MAPAQ (majorité des entreprises impliquées (50 %+1).
 - Un ou des propriétaires de l'entreprises agricole sont de la **relève agricole**.
 - 18 à 40 ans, formation reconnue, avoir minimum 1 an d'expérience, détenir > 20% des parts de l'entreprise
 - L'entreprise détient une **précertification ou une certification biologique** pour la production en lien avec la demande.
 - L'entreprise est située dans un **territoire ciblé**.

Plus d'information

- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>



Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille (MAPAQ)

- Volet 1 : Soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole
- Volet 2 : Consolidation des entreprises agricoles de petite taille
- Minimum 5 000\$, 40 % des dépenses admissibles jusqu'à 20 000\$

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementregional/Pages/ProgrammeTerritoires-Relveentrepreneuriatetentreprisesdepetitetaille.aspx>

Programme proximité (MAPAQ)

- Améliorer la vente de proximité
 - Volet 2 : 50 % pour 25 000\$
 - Entreprises agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$.
 - Entreprises de transformation alimentaire artisanale dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$.
 - Entreprises en démarrage qui sont en mesure de démontrer qu'elles prévoient atteindre, 36 mois après le dépôt de la demande, un chiffre d'affaire d'au moins 30 000 \$.

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/ProgrammeProximite.aspx>

Investissement croissance (FADQ)

- Subvention à l'investissement conditionnelle à l'octroi d'une garantie de prêt de la FADQ

	Volet 1 Appui croissance	Volet 2 Appui Croissance Plus	Volet 3 Valorisation agroenvironnementale des terres en culture	Volet 4 Jeunes entrepreneurs
Projet admissible	Visant une production sous gestion de l'offre ou en acériculture	Visant toutes autres productions que celles sous gestion de l'offre ou en acériculture	Visant la valorisation des terres en culture	Visant une entreprise détenue par de jeunes entrepreneurs
Financement admissible	300 000 \$	600 000 \$	200 000 \$	300 000 \$
Maximum de financement admissible	800 000 \$ (600 000 \$ pour les volets 1, 2 et 4 et 200 000 \$ pour le volet 3)			
Montant d'aide par 100 \$ de financement	10 \$	10 \$	10 \$	15 \$

<https://www.fadq.qc.ca/documents/investissement-croissance/>

Rabais électricité

- Remboursement de 40 % des coûts admissibles
- Remboursement 50 % projets chauffage électrique

- Aide maximale = 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/productionhorticole/Pages/Programme-developpement-des-serres.aspx>

Rabais électricité

Admissibilité

- Une entreprise pourra combiner plusieurs projets d'investissement.
- Seuil minimal d'investissement de 125 000 \$

- Un démarrage ou une augmentation de la production
- Une augmentation de la productivité par une modernisation des équipements ou des méthodes de production
- Le recours à un système de chauffage électrique

Programme d'extension du réseau triphasé

- Fournir un accès au réseau électrique triphasé aux entreprises agricoles et agroalimentaires situées dans les milieux non desservis
- L'aide financière maximale accordée pourrait atteindre 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation du projet avec un plafond de 250 000 \$ dollars par projet.

Productivité végétale (MAPAQ)

- Programme de subvention pour améliorer la productivité des entreprise.
- À surveiller si réouverture du programme, délai court pour soumettre une demande.



Ressources

- Votre conseiller technique
 - Votre conseiller économique
 - Le réseau Agriconseils
 - Votre représentant du MAPAQ
-
- Suivre les nouvelles de votre association agricole





Merci



Benoît Champagne, DTA
Conseiller en serre



Nicolas Authier, agronome
Conseiller en serre et pépinière
Coordonnateur de l'agroenvironnement